



Déclaration des élus CGT à la Commission Administrative Paritaire Nationale des Ingénieurs de Recherche – 15 décembre 2006

SUR LES COMMISSIONS PARITAIRES D'ETABLISSEMENT :

Nous reconnaissons le caractère indispensable des CPE et nous avons beaucoup travaillé à leur mise en place. C'est pourquoi nous dénonçons le fait que rien ne soit entrepris pour en doter les Rectorats.

Néanmoins, malgré les promesses faites lors de leur création, elles continuent de présenter de graves défauts qu'il est essentiel de corriger.

La CPE n'est pas représentative en formation restreinte.

Certaines catégories sont sur représentées : Les élus A siègent pour toutes les promotions alors que très souvent les élus du grade concerné sont exclus car promouvables.

Nous demandons un réaménagement du mode de fonctionnement.

La CPE n'est pas représentative en formation plénière comme CTP.

Certains groupes de corps sont sur représentés en particulier le groupe des personnels de bibliothèque. L' élu représente quelques personnes dans certains cas, des centaines dans d'autres.

Le nombre réduit de sièges dans chaque catégorie ne permet pas l'expression du pluralisme syndical.

Les organisations syndicales n'y siègent pas en tant que telles mais par le relais d'élus passés au filtre d'un scrutin injuste.

C'est pourquoi nous demandons, comme cela existe pour les grands établissements dont l'université de Paris Dauphine, la création de véritables CTP avec des représentants désignés directement par les organisations syndicales selon leur représentativité.

SUR LES DOSSIERS DE PROMOTION :

Nous avons constaté en BAP E une baisse sensible du niveau de fonction des proposés.

Nous insistons une nouvelle fois sur le caractère totalement hétérogène des organigrammes qui prive les commissaires paritaire d'un outil essentiel dans leur travail d'évaluation.